



## Problème avec les services postaux

Par **Taminote**, le **26/05/2015** à **16:20**

Bonjour,

J'aimerais savoir quelle serait la démarche la plus judicieuse pour obtenir gain de cause car j'ai des problèmes avec la poste. Je viens d'apprendre que je dois une facture énorme à EDF tout ça parce que je n'ai jamais rien reçu comme courrier de leur part même si une facture par mois m'était envoyée!! De plus, Samedi j'étais à l'hôpital parce que mon gynécologue obstétricien m'a prescrit un antibiotique il y a 3 semaines, courrier que je n'ai jamais reçu donc ma cystite s'est aggravée au point que je ne pouvais plus marcher ni être droite en position assise (seule position possible: recourbée sur moi-même) parce que je n'ai pas été traitée à temps et qu'une infection urinaire non traitée chez la femme enceinte peut causer des retard sur le développement du fœtus ou une infection du fœtus ou bien encore une infection des reins (pyélonéphrite).

Donc là, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Je ne sais pas encore ce que je vais apprendre en appelant tous les organismes desquels je dépend, mais rien que pour mon bébé, je veux porter plainte pour les dénoncer, faire en sorte que ça ne se reproduise pas ni pour moi ni pour les autres et être dédommagé du préjudice. (même si médicalement parlant, je ne sais pas encore à quel stade d'infection je me trouve actuellement, j'en saurai plus dans quelques jours).

Donc j'ai besoin de vos conseils car j'ai vu qu'en portant plainte directement contre le centre de tris, on obtient rarement justice, donc faut-il directement faire appel à un avocat? Si oui, de quel genre?

Et avez-vous un excellent contact à me passer sur Toulouse pour mon cas??

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **26/05/2015** à **19:03**

Bonsoir,

[citation] car j'ai vu qu'en portant plainte directement contre le centre de tris, on obtient rarement justice, [/citation]

On ne porte pas plainte contre un arbre, mais contre son propriétaire.

En outre plainte de quoi ? Vol de courrier par un préposé ?

Il est probable que le courrier n'a pas été distribué, ou qu'il a disparu dans votre Boite aux lettres, voire confondu avec les brochures publicitaires.

En outre votre préjudice est nul , la somme est due à EDF et pour le moment vous n'êtes redevable que de votre consommation, la surprise désagréable aurait pu être évitée si vous aviez réalisé l'absence de toute facturation d'énergie, ce qui reste votre problème.

Bref je ne vois pas comment vous allez pouvoir attirer le service postal pour un préjudice nul dans le cadre d'une mauvaise distribution dont la charge de la preuve vous incombe.

Par contre une petite lettre au responsable de votre centre de distribution peut permettre la mise en évidence d'une anomalie de service, s'il apparait que votre mésaventure est commune à d'autres résidents de votre quartier.

Par **moisse**, le **28/05/2015** à **15:55**

Bonsoir,

[citation] avec la privatisation de la poste ça empire[/citation]

Sachant que la privatisation n'est pas intervenue, on se demande de quoi vous parlez.